Nations Unies S/PV.8026



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8026e séance
Jeudi 17 août 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Pavlichenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 8 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016) (S/2017/672/Rev.1)

17-26117 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 8 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016) (S/2017/672/Rev.1)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/672/Rev.1, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Dans mon exposé, j'ai l'intention d'aborder trois questions. Premièrement, j'appellerai l'attention sur le rapport final (voir S/2017/672/Rev.1) du Groupe d'experts, dont le Comité a examiné les conclusions et recommandations durant ses consultations officieuses tenues le 21 juillet. Deuxièmement, je voudrais proposer une vue d'ensemble des travaux du Comité depuis mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité, le 11 octobre 2016 (voir S/PV.7788), non seulement sur le plan des activités menées par le Comité s'agissant de répondre aux défis complexes qu'affronte la République démocratique du Congo aujourd'hui et pour une longue durée, mais aussi en vue de promouvoir une synergie entre les diverses entités du système des Nations Unies présentes et une coopération avec la région, l'objectif étant d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Enfin, je ferai rapport sur les tâches qui nous attendent, notamment sur un certain nombre d'activités que le Comité pourrait éventuellement conduire dans les prochains mois.

Je saisis cette occasion de saluer la présence de S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, et de lui souhaiter la bienvenue à cette séance d'information, qui vient à un moment où la République démocratique du Congo affronte de redoutables difficultés. Le rapport final du Groupe d'experts, en date du 10 août, décrit un tableau complexe lié à ces difficultés. Le Groupe a observé une dynamique évolutive du conflit et de la mobilisation armée en République démocratique du Congo, ce à quoi répond une fragmentation accrue des groupes armés opérant de manière décentralisée, ce qui n'exclut pas de solides réseaux. Les groupes armés, étrangers comme locaux, se tiennent de plus en plus en étroit contact, fait qui influe sur les modalités de la violence.

Concernant les ressources naturelles, la traçabilité des minéraux en République démocratique du Congo a considérablement réduit le nombre de cas où des groupes armés tirent un profit direct ou indirect de l'exploitation et du commerce de l'étain, du tantale et du tungstène. Le Groupe a cependant constaté que le système de traçabilité de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'ITRI présentait des lacunes dans sa mise en oeuvre, permettant ainsi à différents acteurs d'en faciliter la contrebande, intentionnellement ou par mégarde. En outre, le secteur de l'or continue de pâtir du manque d'un système de traçabilité, de sorte que l'or extrait par des méthodes artisanales dans les zones de conflit peut encore être exporté sur les marchés internationaux par contrebande, ce qui entraîne des flux financiers illicites. Par ailleurs, des certificats délivrés légalement sont utilisés de manière frauduleuse pour exporter de l'or de la République démocratique du Congo; il faut s'efforcer, en République démocratique du Congo comme dans les pays de transit et de destination, de remédier à la contrebande de l'or dissimulé dans des bagages à main à bord d'avions.

Dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Groupe a observé

que les violations demeurent nombreuses en République démocratique du Congo. Le Groupe a centré son attention sur ces violations, comme les cas de viol d'enfants dans la province du Sud-Kivu, l'attaque contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la province du Nord-Kivu, et le meurtre de deux de ses membres le 12 mars, dans la province du Kasaï central. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que sur les huit recommandations contenues dans le rapport final du Groupe, le Comité, durant ses consultations officieuses du 21 juillet, en a examiné quatre qui ont été adressées au Gouvernement de la République démocratique du Congo, tandis que les quatre autres étaient adressées au Conseil de sécurité, notamment la recommandation concernant l'enquête sur le meurtre de deux membres du Groupe d'experts.

Je voudrais m'arrêter ici un moment et saluer la présence parmi le public, aujourd'hui, de M. John Sharp et de Mme Michele Sharp, parents de Michael Sharp, ainsi que de Mme Maria Morseby et de Mme Elizabeth Morseby, mère et sœur de Zaida Catalán, les deux membres disparus du Groupe d'experts. Comme je l'ai indiqué dans une déclaration du 29 mars (voir SC/12768-PKO/629), j'ai eu l'honneur de connaître personnellement Michael et Zaida et de travailler en liaison étroite avec eux en ma qualité de Président du Comité. Malgré les nombreux risques et défis qu'ils affrontaient, leur immense courage, leur dévouement à leur tâche et leur absolu attachement à la cause de la paix ont été pour nous tous une source d'inspiration. La perte tragique de Michael et Zaida nous rappelle durement l'environnement instable dans lequel agissent, en République démocratique du Congo et ailleurs, les membres des groupes des Nations Unies et des groupes d'experts, ce qui les expose souvent à courir de grands risques. Cette perte nous rappelle aussi les souffrances infligées à tant de civils innocents en République démocratique du Congo et le fait que notre cause dernière reste d'instaurer une paix durable pour ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre.

Tel est le contexte dans lequel le Comité et le Groupe d'experts ont assumé un rôle actif s'agissant de répondre aux défis, à court comme à long terme, qu'affronte le pays. Ils ont notamment fait un effort délibéré pour impliquer les autorités de la République démocratique du Congo et celles de la région des Grands Lacs dans le but de promouvoir des synergies entre les entités du système des Nations Unies qui s'occupent des problèmes liés aux sanctions et d'encourager la collaboration entre les partenaires régionaux et internationaux, dans le but de générer une approche commune tendant à instaurer la paix et la stabilité.

Dans ce contexte, à la suite de mon voyage en République démocratique du Congo et dans la région en août 2016, le Comité a mené un certain nombre d'activités dans le but de maintenir le dialogue avec les autorités de la République démocratique du Congo, par l'entremise de la Mission permanente à New York et de représentants du Gouvernement à Kinshasa, concernant divers aspects des travaux du Comité. Par exemple, le 19 novembre 2016, le Comité a reçu des explications de Mme Jeanine Mabunda, Conseillère du Président de la République démocratique du Congo sur la violence sexuelle et le recrutement des enfants, à la suite de quoi le Comité a tenu des consultations officieuses avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé et avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Comité a aussi tenu son engagement d'entrer en contact avec des représentants de la région. Le 30 janvier, j'ai parlé aux États de la région du rapport à mi-parcours du Groupe (voir S/2016/1102). Durant cette réunion, le Comité s'est entretenu avec les États invités et a entendu leurs points de vue sur le rapport à mi-parcours et les recommandations qui y figurent. Dans le même sens, le 20 mars, le Comité a tenu sa neuvième réunion officielle, dont le but était d'améliorer sa compréhension de la situation sécuritaire et de la dynamique régionale. Durant cette réunion, l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO ont prononcé des exposés, et les représentants des États de la région invités ont fait des déclarations sur le progrès et les difficultés de leur coopération bilatérale et régionale, notamment dans le contexte du Cadre de paix, sécurité et coopération pour la République démocratique du Congo et la région, surtout concernant l'appui à la neutralisation des groupes armés, ainsi que le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation ou le rapatriement.

La situation sécuritaire dans le pays, et notamment dans la région du Kasaï, a fait l'objet de plus d'attention encore de la part du Comité quand il reçut le 22 mai une note détaillée de la MONUSCO, après quoi un représentant du Service de la lutte antimines

de l'ONU a fait une communication sur la gestion des armes et munitions en République démocratique du Congo. Dans l'intention de promouvoir la collaboration et la coordination entre les Nations Unies et les acteurs régionaux, le Comité a tenu le 4 août sa première réunion publique d'information sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, avec une large participation des États Membres de l'ONU. Ont pris la parole l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Coordonnateur par intérim du Groupe d'experts, ainsi que le Représentant permanent de la République démocratique du Congo et d'autres participants de la région.

Comme il est souligné dans de nombreux rapports du Groupe d'experts, les revenus de l'exploitation illicite des ressources naturelles alimentent des réseaux criminels, des groupes armés et entretiennent l'insécurité permanente dans l'est de la République démocratique du Congo. Cette exploitation limite encore plus les capacités de l'État en facilitant la corruption, en affaiblissant les institutions et en entravant la croissance économique et le développement social. Par exemple, bien qu'étant l'un des plus grands pays producteurs d'or et de diamants, la République démocratique du Congo est aussi l'un des 47 pays les moins avancés selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En conséquence, la lutte contre le trafic illicite des ressources naturelles joue un rôle capital s'agissant de permettre à la République démocratique du Congo de dépasser le conflit pour atteindre la consolidation de la paix et le développement. La réunion publique du 4 août avait pour but de dresser le bilan des progrès aux niveaux national et régional, ainsi que des difficultés et insuffisances actuelles, et de faciliter de nouvelles améliorations grâce à une collaboration entre les partenaires régionaux et internationaux pertinents.

Pour ce qui est de l'avenir, les prochains mois seront une période critique pour la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, le Comité restera vigilant et veillera à ce que ses travaux et ceux du Groupe d'experts contribuent à la paix et la stabilité dans le pays. Visant cet objectif, j'entends continuer de collaborer avec les interlocuteurs pertinents de l'ONU dans le but d'obtenir des informations à jour sur les divers aspects de la situation en République démocratique du Congo qui se rapportent au mandat du Comité, et d'encourager une synergie accrue de ses travaux.

Le Comité demeure également déterminé à poursuivre son dialogue avec ses interlocuteurs de la République démocratique du Congo et de la région dans son ensemble afin de promouvoir un renforcement de la collaboration avec le Comité et le Groupe d'experts. Dans ce contexte, le Comité examinera la possibilité d'une deuxième mission du Président dans la région à la fin du mois d'octobre, dans le cadre de laquelle il se rendra en République démocratique du Congo pour s'entretenir avec des représentants du Gouvernement et de la MONUSCO, ainsi que dans d'autres capitales régionales pour y rencontrer des partenaires clefs.

L'un des principaux objectifs de ma délégation pour cette visite sera d'obtenir des informations de première main sur la mise en œuvre des mesures prises en application de la résolution 2360 (2017) et sur les répercussions de l'exploitation des ressources naturelles sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément aux priorités fixées par le Conseil de sécurité dans les paragraphes 19 à 26 de la résolution. Cette visite sera également l'occasion de tenir des consultations juridiques avec l'État Membre concerné afin de garantir la pleine application des mesures énoncées dans la résolution. Les conclusions de la visite, je l'espère, contribueront à l'examen des mesures imposées par la résolution 2360 (2017) qu'entreprendra le Conseil et favoriseront le dialogue futur avec l'État concerné sur leur mise en œuvre.

Après mon retour à New York, j'ai l'intention de convoquer une réunion du Comité avec les États de la région. Au cours de cette réunion, mon but sera de donner un aperçu du contenu du rapport final du Groupe en date du 10 août, de présenter un exposé sur la visite que j'aurai effectuée en octobre dans la région et de promouvoir un débat d'ensemble sur l'efficacité du régime de sanctions et les moyens d'accroître sa contribution à la paix et à la stabilité en République démocratique du Congo.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Gueguen (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance ainsi que pour la présentation que vous avez faite des activités conduites par le Comité des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)

concernant la République démocratique du Congo ces derniers mois.

Cette séance ne peut être une séance comme les autres. L'assassinat, en mars dernier, de Zaida Catalán et de Michael Sharp nous a profondément frappés et attristés. La présence aujourd'hui, dans cette enceinte, des familles de Zaida et de Michael nous rappelle à nouveau, s'il en était besoin, le caractère abject de ce crime. Qu'il me soit permis, au nom de la France, d'adresser une nouvelle fois à Mme Maria Moresby, Mme Elizabeth Moresby, M. John Sharp et Mme Michele Sharp, nos plus sincères condoléances pour la perte de leurs enfants, de leur sœur et de leur exprimer notre admiration et gratitude pour le travail remarquable de Michael et Zaida. L'ensemble de la famille des Nations Unies partage leur tristesse. Qu'ils soient assurés que la France est à leurs côtés dans cette épreuve.

Comme la France l'a fait à titre national, le Conseil a condamné dans les termes les plus fermes ces meurtres. Il a appelé à plusieurs reprises à ce qu'une enquête approfondie soit menée pour que soient identifiés les auteurs de ce crime et qu'ils soient traduits en justice. Nous remercions à cet égard le Secrétaire général d'avoir transmis les conclusions du groupe d'enquête qui avait été mis en place en avril dernier. Les éléments qu'il fournit à cet égard appellent notre attention. Ce groupe d'enquête constate lui-même que des recherches et investigations plus poussées s'imposent. Nous réitérons à cet égard notre appel à ce que le Secrétaire général mette en place sans délai, et comme il en a la capacité, un mécanisme spécial d'enquête pour permettre aux autorités judiciaires compétentes de mener des poursuites effectives afin que justice soit rendue. En Guinée en 2009 et au Soudan du Sud en 2016, par exemple, des mécanismes de ce type se sont montrés particulièrement utiles pour faire toute la lumière sur des faits graves dont le Conseil était saisi. Nous devons à la mémoire de ces deux experts que justice soit rendue. Nous le devons à leurs proches, aux nombreux groupes d'experts mis en place par le Conseil, à tous les personnels des Nations Unies et au peuple congolais lui-même si éprouvé.

Cette séance revêt également une importance particulière du fait de la situation actuelle en République démocratique du Congo, qui reste une source majeure de préoccupation. Je salue à cet égard la présence ici du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu. Le rapport final remis par le Groupe d'experts (voir S/2017/672/Rev.1), d'une grande qualité malgré ces circonstances particulièrement tragiques, souligne à nouveau la gravité de la situation et les risques de sa dégradation continue.

À la violence dans les Kasaïs, qui demeure à un niveau insoutenable, s'ajoute la propagation de l'insécurité jusqu'au Tanganyika, l'augmentation des conflits intercommunautaires dans ces régions et même les évasions de détenus dans des proportions inhabituelles. Les populations civiles sont toujours les premières victimes de cette insécurité croissante, comme l'illustrent les flux de déplacés et de réfugiés. La Vice-Secrétaire générale l'a souligné la semaine dernière : la situation humanitaire reste très difficile, en particulier pour les femmes (voir S/PV.8022).

Un retournement de cette triste dynamique passe nécessairement par des efforts accrus pour empêcher l'impunité des auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, quelle que soit leur affiliation. Il appartient aux autorités congolaises de s'impliquer dans ce sens, y compris en coopérant pleinement avec l'équipe d'experts internationaux mise en place par le Conseil des droits de l'homme en juin dernier. Cette équipe, établie par consensus et avec l'accord de la République démocratique du Congo, doit pouvoir bénéficier d'un accès sans restrictions aux lieux et aux personnes concernés afin de pouvoir identifier les responsables des violations commises.

Alors que l'échéance fixée pour la tenue des élections se rapproche, l'accumulation des retards dans la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre génère des interrogations et des tensions qui ne peuvent contribuer à la sérénité ni à la stabilisation du pays. Cet accord, qui est le cadre agréé par toutes les parties congolaises pour la transition en vue de la tenue des élections, demeure la seule feuille de route crédible pour permettre une sortie de la crise que connaît le pays. Comme l'a rappelé le Conseil dans la déclaration de son président (S/PRST/2017/12) du 26 juillet dernier, il est urgent de mettre en œuvre l'accord en toute bonne foi et dans son intégralité. Il appartient aux autorités congolaises de prendre dans les meilleurs délais toutes les mesures nécessaires afin que soient organisées, comme convenu dans l'accord, des élections crédibles et inclusives au plus tard en décembre 2017. Il est en particulier urgent que soit publié le calendrier électoral.

La mort tragique de Zaida et de Michael nous rappelle, s'il en était besoin, la responsabilité que nous devons exercer collectivement pour faire cesser les

violences en République démocratique du Congo. Un nombre exorbitant de civils y ont déjà perdu la vie. Face à ce risque intolérable, nous appelons tous les acteurs politiques congolais à la responsabilité et à une action déterminée pour respecter les engagements pris en décembre dernier. Il en va de la stabilité du pays et de ses habitants, mais également de la région tout entière.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, du dévouement dont vous avez fait preuve, en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), pour veiller à ce que le travail important de Michael Sharp et de Zaida Catalán se poursuive. Le Groupe d'experts a fait et continuera de faire un excellent travail, et je suis honorée que nous puissions démontrer cet engagement – exprimer cet engagement – en présence des familles de Michael et de Zaida dans cette salle ce matin. La présence ici aujourd'hui de M. et Mme Sharp et de Mme Maria Moresby et Mme Elizabeth Moresby nous remplit d'humilité.

Aux familles de Zaida et de Michael, je voudrais dire que le Conseil de sécurité se trouve en première ligne du règlement des conflits et que leurs enfants et leur sœur ont donné leur vie pour trouver la paix et régler le conflit. Ils ont recherché la vérité et la justice, et nous leur devons de rechercher nous aussi la vérité et la justice et d'enquêter sur leurs meurtres.

Michael et Zaida travaillaient pour faire la lumière sur les crimes horribles qui frappent la République démocratique du Congo. À notre tour, nous devons faire la lumière sur leurs meurtres et chercher à comprendre pleinement les circonstances entourant leur mort. Le meurtre de fonctionnaires des Nations Unies ne peut pas se solder par une enquête administrative sur leur mort. Il doit y avoir une véritable enquête qui permette de faire la lumière sur les faits entourant cette affaire.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de mettre sur pied, sous sa propre autorité, un mécanisme faisant suite à la Commission d'enquête, et nous l'exhortons à le faire sans plus tarder. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons de toute urgence poursuivre nos efforts pour découvrir la vérité entourant la mort de Michael et de Zaida.

Alors que Michael et Zaida ne sont plus avec nous, leur travail par l'intermédiaire du Groupe d'experts doit se poursuivre. Comme l'a souligné le Groupe d'experts, le Gouvernement congolais doit faire plus pour renforcer le commerce légitime des ressources naturelles et en réduire le trafic. Le trafic renforce les groupes armés et les fonctionnaires corrompus, et, par conséquent, perpétue les conflits. Les pays et les organisations de la région ainsi que tous les États Membres doivent œuvrer de concert pour réduire ce trafic.

Alors que les enquêtes du Groupe d'experts nous ont aidés à comprendre la nature et les moyens du trafic ainsi que le financement des groupes armés, leurs travaux doivent se poursuivre parallèlement aux élections et à un transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo afin d'instaurer une paix véritable dans le pays. Sans transition démocratique, nous devons nous attendre à des cycles de violence généralisée. Le peuple congolais est furieux contre son gouvernement et las d'attendre les élections prévues par la Constitution. Nous appelons les autorités de la République démocratique du Congo à annoncer le calendrier des élections attendues de longue date et à le respecter. En l'absence d'un calendrier électoral, les États-Unis militera pour des sanctions plus fortes au Conseil, et nous prendrons des mesures pour accroître la pression sur et faire répondre de leurs actes ceux qui compromettent la paix et la stabilité ou les institutions et processus démocratiques en République démocratique du Congo, ou qui travaillent pour le compte de personnes déjà inscrites sur la liste, ou qui les appuient.

Enfin, c'est à la République démocratique du Congo qu'il incombe de garantir la sécurité de ses citoyens, qui continuent de subir de violentes attaques et la violence sexuelle et sexiste, qui fuient leurs foyers par dizaines de milliers et qui ont du mal à satisfaire leurs besoins élémentaires, étant donné qu'ils sont privés de leurs moyens de subsistance et de leurs ressources. Si nombre de ces attaques sont perpétrées par des groupes armés, nous constatons avec préoccupation que le Gouvernement de la République démocratique du Congo continue d'appuyer ces groupes armés et d'en tirer profit ainsi que de commettre des violations des droits de l'homme en toute impunité. Ces agissements et le retard persistant concernant la tenue des élections remettent en question la légitimité du Gouvernement actuel.

Notre travail n'est pas encore terminé, tout comme les travaux de Michael et Zaida et du Groupe d'experts ne sont pas terminés. Nous devons continuer de trouver des moyens de rechercher la paix et la justice en République démocratique du Congo pour Michael et Zaida, tout comme Michael et Zaida ont tenté de le faire.

Mme Schoulgin-Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre exposé en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Il est hautement apprécié.

Je voudrais commencer par saluer la présence des familles de Zaida Catalán et de Michael Sharp. Au nom de la Suède et à titre personnel, je leur adresse nos plus profondes et sincères condoléances.

Je salue également la présence de S. E. M. She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

Une fois de plus, nous condamnons fermement les meurtres de Zaida Catalán et de Michael Sharp. Il est intolérable que les personnes chargées par le Conseil d'enquêter sur des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits ainsi que sur des violations du droit international humanitaire soient sauvagement assassinées. Zaida Catalán était la spécialiste des affaires humanitaires du Groupe d'experts. Elle était réputée pour faire son travail avec compétence et intégrité et pour défendre les droits de l'homme et le droit international humanitaire. C'est ce même engagement et ce même dévouement qui ont fait d'elle une fervente défenseure des droits fondamentaux des Congolais. Nous savons que Michael Sharp était un coordonnateur du Groupe profondément apprécié et qu'il travaillait de manière tout aussi dévouée.

Nous sommes conscients des circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles les collègues de Zaida Catalán et de Michael Sharp ont travaillé pour boucler le rapport (voir S/2017/672/Rev.1), et nous les félicitons de leur travail indispensable. En l'honneur de Zaida Catalán, de Michael Sharp et de leurs collègues, nous voudrions que la séance d'aujourd'hui se concentre sur leur rapport et sur la façon dont nous pouvons apporter la paix et la justice à tous ceux qui souffrent en République démocratique du Congo.

La Suède accueille avec satisfaction le rapport, qui illustre la situation fragile et inquiétante qui règne sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans ses dimensions ethniques. Dans ce contexte, l'information selon laquelle d'anciens combattants se mobilisent de nouveau est préoccupante. La réintégration des ex-combattants, notamment des enfants soldats, doit être considérablement améliorée, et il faut accorder une attention aux besoins des anciens combattants, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. En tant que partenaire et donatrice du processus congolais de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), la Suède appuie la recommandation du Groupe d'experts tendant à ce que la mise en œuvre du programme de DDR soit revue, en accordant une attention particulière à la création d'emplois et la formation professionnelle.

Les revenus que procurent les minerais provenant d'une zone de conflit alimentent l'insécurité. La Suède constate avec satisfaction que notre dur labeur a abouti à une réglementation européenne qui exige que les importateurs de minerais provenant d'une zone de conflit contrôlent leurs chaînes d'approvisionnement. C'est un exemple des instruments pertinents dans la lutte contre le commerce international des minerais provenant d'une zone de conflit. Il est évident qu'il faut en faire davantage.

Le conflit en République démocratique du Congo ne se limite pas à l'est du pays; il touche à la fois le Kasaï et le Tanganyika. Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du 4 août évoque une situation terrible dans la région du Kasaï, avec des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire. Il s'agit notamment d'exécutions sommaires, d'exécutions extrajudiciaires et de l'enrôlement d'enfants dans des milices. Il fait également état de témoignages épouvantables de mutilations, de violences sexuelles et de viols. L'ampleur de la violence nuit directement à la paix et à la sécurité. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ces crimes.

Le cas de Kavumu dans la province du Sud-Kivu, avec 42 cas de viols aggravés d'enfants, est un autre exemple des crimes barbares perpétrés en République démocratique du Congo. La Suède se félicite de l'arrestation d'un certain nombre de suspects pour ces crimes. Une enquête approfondie et des poursuites sont nécessaires pour que justice soit rendue à ces victimes. À cet égard, nous nous féliciterions d'une collaboration plus étroite entre la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Comité des sanctions. Cette collaboration pourrait entraîner un partage plus régulier de l'information, notamment par l'organisation de

réunions, sur les groupes et les personnes qui remplissent les critères d'inscription sur la liste.

Mais plus important encore, le régime de sanctions doit être respecté et mis en œuvre par toutes les parties, et le Groupe d'experts doit disposer des moyens voulus pour s'acquitter de son mandat. La Suède appuie la recommandation du Groupe de proroger le mandat à 18 mois afin que des informations puissent être recueillies dans le cadre d'un régime de sécurité plus strict.

Il ne peut y avoir de paix en République démocratique du Congo sans progrès démocratique. Nous continuons d'appeler à l'application intégrale de l'Accord de la Saint-Sylvestre, de bonne foi et par toutes les parties prenantes congolaises et avec elles. Des élections libres, justes, crédibles et inclusives restent la seule façon viable et pacifique de sortir de la crise politique actuelle, qui, autrement, comme l'illustre le conflit au Kasaï, alimente le conflit et l'instabilité.

Afin de promouvoir le développement pacifique en République démocratique du Congo, nous tenons à souligner l'importance des efforts déployés conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, tels que la récente visite de haut niveau menée en République démocratique du Congo par la Vice-Secrétaire générale, Mme Mohammed. Dans le même ordre d'idées, nous saluons la présence de S. E. M. She Okitundu parmi nous aujourd'hui. À l'avenir, nous attendons avec intérêt de voir la République démocratique du Congo collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil.

L'une des recommandations du Groupe d'experts est que l'ONU poursuive ses enquêtes sur le meurtre des experts. Nous partageons cet avis. Tous les efforts doivent être déployés pour rendre justice à ceux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies. Maintenant que la commission d'enquête a rendu son rapport, nous nous félicitons que le Secrétaire général examine quel mécanisme de suivi permettrait de mieux servir nos efforts conjoints visant à établir la vérité et à traduire en justice les auteurs, ainsi que du fait qu'il appuie les enquêtes nationales en cours. Nous appuyons la création d'un tel mécanisme par le Secrétaire général.

De notre côté, nous devons tirer les enseignements d'éventuelles défaillances dans le système, et nous examinerons attentivement les conclusions et recommandations de la commission d'enquête à cet égard. Il incombe au Conseil de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies qu'il mandate. Ce qui est arrivé à Zaida Catalán et à Michael Sharp ne doit jamais se reproduire.

M. Pavlichenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Aboulatta, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, de son exposé et de son leadership.

La déclaration du Président et le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2017/672/Rev.1) décrivent la triste réalité sur le terrain. Le commerce illicite des ressources naturelles, la contrebande d'armes, la fragmentation des groupes armés illégaux, les violations des droits de l'homme, les affrontements ethniques et les atrocités commises par des groupes armés étrangers et locaux restent généralisés dans l'est de la République démocratique du Congo. En outre, la déstabilisation grave des provinces du Kasaï prouve qu'aucune région du pays n'est à l'abri de telles violations.

Dans le même temps, force est de reconnaître que le régime actuel des sanctions a joué un rôle important pour atténuer certaines menaces. Il a par exemple limité la capacité des groupes armés à tirer profit de l'exploitation illicite des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'étain, le tantale et le tungstène. Cependant, des progrès similaires n'ont pas été faits dans le secteur de l'or et les trafiquants continuent de profiter des lacunes résultant de l'absence de systèmes de traçabilité.

En dépit de quelques tendances positives, dans l'ensemble, la situation ne s'est guère améliorée. Par conséquent, nous notons avec de vives préoccupations que les conditions de sécurité se sont de nouveau détériorées dans le pays dans son ensemble, ce qui est évidemment lié avec l'impasse politique.

La communauté internationale et le Conseil doivent tout mettre en œuvre pour aider la République démocratique du Congo à avancer sur la voie de la stabilité, de la paix et de la sécurité que son peuple mérite. La tenue des élections en 2017 demeure un élément important de cet effort.

Il en va de même pour le respect du principe de responsabilité. À cet égard, l'assassinat de deux membres du Groupe d'experts ne doit pas rester impuni. Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères aux membres de familles des victimes présents

dans la salle. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. À cet égard, suite à la récente lettre du Secrétaire général concernant le résumé du rapport de la Commission d'enquête, nous voudrions l'inviter à agir rapidement et à mettre en place un mécanisme de suivi relevant de son autorité, comme son prédécesseur l'avait fait après la tragédie de l'hôtel Terrain au Soudan du Sud.

Enfin, en ce qui concerne le mode de fonctionnement du Comité, nous ne comprenons pas comment il est possible qu'on s'oppose à ce que les recommandations formulées à l'intention du Conseil, par le Groupe d'experts qu'il a lui-même créé, lui parviennent. Nous appelons tous les membres du Comité à travailler de manière constructive, en coopérant pleinement avec le Président et entre eux-mêmes, pour garantir le bon fonctionnement de cet organe.

M. Cardi (Italie) : Je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Président, pour votre exposé très détaillé. Je voudrais aussi m'associer naturellement aux collègues en m'adressant aux familles de Michael Sharp et de Zaida Catalán. Au nom de mon gouvernement, je voudrais leur renouveler notre sympathie et notre solidarité en nous associant à leur douleur. L'Italie exprime le souhait que les coupables du meurtre des deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo soient traduits rapidement en justice et jugés.

À cet égard, et en saluant la présence, aujourd'hui, du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, nous réitérons notre appel aux autorités congolaises pour qu'elles enquêtent rapidement et de manière approfondie sur ces assassinats et pour qu'elles coopèrent avec les enquêtes menées par la Suède et par les États-Unis. Pour ce qui concerne l'enquête des Nations Unies, suite à la lettre du Secrétaire général au Conseil, nous soutenons tous les efforts du Secrétaire général en faveur de la justice et nous l'encourageons à mettre en place sans délai un mécanisme de suivi efficace, en consultation avec les autorités congolaises.

La rencontre d'aujourd'hui est censée analyser les résultats du travail de Michael Sharp, de Zaida Catalán et de leurs collègues : un travail précieux qui nous aide à comprendre la complexité de la réalité congolaise. Comme vous l'avez souligné dans votre intervention, Monsieur le Président, le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2017/672/Rev.1) analyse en détail la persistance des forces négatives, surtout dans l'est de la République démocratique du Congo, où les groupes armés alimentent l'instabilité, en particulier en exploitant les ressources naturelles du pays.

L'Italie est donc profondément préoccupée par cette exploitation illicite. Comme le Conseil de sécurité l'a constamment rappelé dans ses résolutions, la fin de ce trafic illégal est essentielle pour la paix et la sécurité de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement de Kinshasa a pris quelques mesures pour améliorer le contrôle de la chaîne d'approvisionnement des minerais ainsi que pour mettre en place des systèmes de traçabilité. Nous encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts, surtout dans le secteur de l'or. Comme l'indiquent les derniers rapports du Groupe d'experts, certains membres de l'Armée congolaise sont impliqués dans le trafic de l'or. Nous encourageons donc les autorités de la République démocratique du Congo à poursuivre les personnes impliquées dans ces activités illégales, envoyant de cette façon un message clair contre l'impunité.

Pour ce qui concerne en général l'application de sanctions en République démocratique du Congo, nous restons prêts à travailler avec la présidence du Comité et à participer au dialogue avec les pays de la région qui, à notre avis, jouent un rôle crucial pour assurer la pleine efficacité de ce régime.

Michael et Zaida ont perdu la vie alors qu'ils étaient en train d'enquêter sur les violations des droits de l'homme dans la région du Grand Kasaï. Depuis des mois, les provinces du sud de la République démocratique du Congo sont plongées dans un cycle de violence et d'assassinats. L'Italie espère que le Gouvernement de la République démocratique du Congo mènera une enquête rapide et transparente pour établir les faits et les circonstances des violations des droits de l'homme et des abus commis au cours des derniers mois dans le Kasaï. À cet égard, tout en rappelant que les autorités congolaises ont la responsabilité principale de protéger la population, nous souhaitons qu'elles puissent coopérer avec l'équipe d'experts internationaux nommés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il faut que les auteurs de ces crimes soient poursuivis et soient condamnés.

Sur le plan politique, l'Italie est préoccupée par l'absence de progrès dans l'application de l'accord du 31 décembre 2016, qui demeure la seule feuille de route crédible pour sortir de la crise et pour soutenir la légitimité des institutions de la transition. À cet égard, nous lançons un appel au Gouvernement et aux forces

politiques congolaises pour une mise en œuvre rapide de l'accord de la Saint-Sylvestre, ainsi que des mesures de décrispation prévues dans le même accord. Ce sont là, selon nous, des étapes essentielles pour organiser des élections démocratiques et transparentes. Il nous semble urgent de définir rapidement le calendrier électoral et d'accélérer la préparation d'élections pacifiques, crédibles et inclusives, tenues le plus tôt possible et conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo et à cet accord.

En conclusion, l'Italie continue à attacher beaucoup d'importance à une application rigoureuse du régime des sanctions. Nous restons engagés à travailler avec les autres membres du Conseil afin de renouveler ce régime. Le rapport du Groupe d'experts soumis à notre examen aujourd'hui nous servira de base aussi pour honorer la mémoire de Michael Sharp et de Zaida Catalán.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Égypte en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004). Le Japon salue votre leadership et votre action travail dynamique, Monsieur le Président, notamment auprès des États de la région et des organisations régionales.

À l'instar de nos collègues, nous nous félicitons du rapport final (voir S/2017/672/ Rev.1) du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, et dont les efforts inlassables ont été d'une importance capitale pour les travaux du Comité. Ce rapport édifiant jouera un rôle important dans le processus d'examen et de définition du régime de sanctions de la République démocratique du Congo à l'avenir.

Nous saluons tout particulièrement le dévouement dont les membres du Groupe d'experts ont fait preuve dans des circonstances extrêmement difficiles, après le décès de deux de leurs collègues, Zaida Catalán et Michael Sharp. Par leur professionnalisme et leur perspicacité, Zaida et Michael ont apporté une contribution importante aux travaux du Groupe d'experts. Une fois de plus, le Japon tient à rendre hommage à Zaida et à Michael et à exprimer ses condoléances les plus sincères aux membres de leurs familles, dont certains sont ici aujourd'hui.

Nous demeurons convaincus qu'il importe de mener une enquête rapide et approfondie pour que les auteurs de ces meurtres soient traduits en justice, tel qu'indiqué récemment dans une déclaration du président du Conseil (S/PRST/2017/12). Nous exhortons le Secrétaire général, à titre officiel, à créer dans les plus brefs délais un mécanisme spécial de suivi chargé de mener une enquête. Nous devons éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise à l'avenir. Dans l'intérêt des régimes de sanctions, il est essentiel d'assurer la sécurité des experts qui travaillent pour les comités de sanctions.

Je voudrais souligner que la République démocratique du Congo se trouve aujourd'hui à un tournant, avec des problèmes politiques et de sécurité graves, qui sont liés entre eux. Nous réitérons au Gouvernement de la République démocratique du Congo l'importance d'organiser des élections pacifiques et crédibles, conduisant à un transfert démocratique du pouvoir d'ici la fin de l'année, conformément à l'accord politique du 31 décembre.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation dans la région du Kasaï et la persistance de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment les graves violations des droits de l'homme et la violence intercommunautaire. Les responsables politiques de la République démocratique du Congo doivent s'attaquer à ces problèmes de toute urgence.

Comme le Japon l'a déclaré durant la séance d'information du Conseil organisée il y a deux semaines sur les sanctions imposées par les Nations Unies (voir S/PV.8018), les sanctions ne sont pas un outil pour punir, mais plutôt un moyen de soutenir les efforts nationaux pour maintenir et consolider la paix et la stabilité. Compte tenu des défis politiques et de la détérioration de la sécurité en République démocratique du Congo, les sanctions ont un rôle particulièrement important à jouer pour contribuer à décourager, atténuer et faire cesser la violence. Il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes en République démocratique du Congo et de la communauté internationale, y compris les États de la région, d'appliquer de manière intégrale et rigoureuse le régime de sanctions, y compris les recommandations antérieures du Groupe d'experts. Aujourd'hui, 14 ans après la mise en place du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo, nous nous heurtons toujours au fait qu'il n'est pas suffisamment respecté. Il est donc essentiel de veiller à ce que le Comité 1533 puisse redynamiser l'engagement de toutes les parties prenantes et continuer à œuvrer à des mesures concrètes pour améliorer le

respect et l'efficacité des sanctions. Dans ce contexte, nous exhortons la République démocratique du Congo et les autres pays concernés à poursuivre et renforcer leur coopération avec le Comité 1533 et le Groupe d'experts.

À mesure qu'approche la date limite pour la tenue des élections d'ici la fin de cette année, la situation politique et sur le plan de la sécurité en République démocratique du Congo devient de plus en plus instable, ce qui pourrait avoir également des répercussions majeures sur toute la région des Grands Lacs. Le Japon est convaincu que le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation en République démocratique du Congo et dans la région. Nous resterons prêts à agir rapidement si nécessaire.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la présence à la séance d'aujourd'hui de M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo. Nous tenons à remercier le Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) pour son exposé détaillé sur le régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo. Nous apprécions grandement la manière dont il dirige cet organe du Conseil et partageons son évaluation de la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous appuyons sa proposition d'effectuer une visite dans le pays et dans la région à la fin du mois d'octobre. L'utilité de ce type de visite n'est plus à démontrer.

Nous souhaitons exprimer nos sincères condoléances et toute notre sympathie aux proches de Michael Sharp et de Zaida Catalán ici présents. Michael et Zaida ont donné leur vie dans l'accomplissement de leur mission au nom d'un objectif auquel ils croyaient véritablement, à savoir que leur travail était en mesure d'apporter la paix dans ce pays déchiré par un conflit. Nous espérons sincèrement que leurs meurtriers et tous ceux qui sont impliqués dans cet acte barbare seront arrêtés et sanctionnés comme ils le méritent. Quant à nous, en hommage à la mémoire de Michael et de Zaida, nous devons poursuivre avec une énergie redoublée notre travail en faveur de la paix en République démocratique du Congo.

Les sanctions sont un des éléments importants parmi les outils à la disposition du Conseil de sécurité. Toutefois, ces mesures de restriction ne peuvent pas et ne doivent pas être une fin en soi. Elles ont pour objectif de favoriser un règlement politique et diplomatique des situations de conflit. Nous partageons les inquiétudes face à la détérioration de la situation dans les provinces du Kasaï, où la violence accrue des affrontements entre les autorités et les groupes armés tribaux est alarmante. Bien évidemment, le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doivent redoubler d'efforts pour régler cette situation. Cependant, nous voudrions mettre en garde contre toute tentative infondée de faire reposer la responsabilité de ces événements sur les forces armées et la police congolaises, qui auraient soi-disant recours à la force de façon disproportionnée. Ce sont les membres du groupe Kamuina Nsapu, qui s'opposent aux forces armées, qui sont responsables des attaques contre les représentants des autorités, les écoles et les bureaux de vote, et qui recrutent des enfants soldats. Bien sûr, cela ne saurait justifier des violations des droits de l'homme de la part d'une quelconque partie. Mais dans l'intervalle, il convient d'attendre les résultats de l'enquête officielle menée par les autorités.

À notre avis, pour préserver la stabilité en République démocratique du Congo, il est essentiel de garantir le respect par toutes les parties congolaises de l'accord politique global signé le 31 décembre 2016. Dans le même temps, nous tenons à rappeler que les modalités de son application, ainsi que la possibilité de modifier le calendrier électoral, sont la prérogative exclusive des Congolais, et ces questions ne peuvent être résolues que dans le cadre d'un dialogue entre les autorités et l'opposition sans ingérence extérieure.

Nous sommes d'accord avec l'analyse du Représentant permanent de l'Égypte selon laquelle l'exploitation illicite des ressources naturelles continue d'être un obstacle majeur non seulement pour la République démocratique du Congo, mais aussi pour l'ensemble de la région des Grands Lacs. Même si les revenus que les insurgés tirent de ce genre d'activités diminuent régulièrement, les pays de la région doivent redoubler d'efforts et trouver des moyens réalistes de surmonter ce problème. Ici, le travail du Comité 1533 offre un véritable potentiel.

Nous saluons l'organisation opportune, le 4 août, d'une réunion publique du Comité 1533 et les efforts déployés par l'Égypte à cette fin. Nous avons à cette occasion attiré l'attention sur une déclaration du Représentant de la République démocratique du Congo dans laquelle il indiquait que la MONUSCO avait délivré un certificat frauduleux de conformité pour

l'exportation d'or congolais, en violation de la procédure de certification des métaux précieux exportés de ce pays. Nous espérons vivement que cet incident fera l'objet d'une enquête exhaustive.

Nous avons pris note du résumé présenté le 15 août au Conseil sur les travaux de la commission chargée d'enquêter sur les circonstances de la mort des experts du Comité de sanctions. Nous voudrions attirer l'attention sur la première recommandation de la Commission d'enquête, qui appuie l'idée d'ouvrir des poursuites pénales complètes et transparentes sous la juridiction des autorités de la République démocratique du Congo et avec l'appui des États Membres. Depuis le début, nous sommes favorables à cette option. Nous sommes également optimistes au vu de l'attitude des autorités de Kinshasa, qui coopèrent déjà avec l'enquête menée par les États-Unis et sont prêtes à faire de même avec les enquêteurs suédois.

Enfin, nous voudrions faire quelques observations sur une des recommandations du Groupe d'experts concernant la prorogation de son mandat d'un an et demi en raison du renforcement des mesures de sécurité prises par les autorités congolaises. Nous estimons que cette proposition est contre-productive et risque d'envoyer le mauvais message à Kinshasa, à savoir que nous ne nous attendons pas à une amélioration prochaine de la situation en République démocratique du Congo. Nous rappelons que les sanctions ont pour objectif de favoriser le dialogue politique, par conséquent toute décision concernant la prorogation ou la fin du mandat doit être prise en se fondant sur les progrès réels.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous débattons du travail du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016). Hélas, son rapport (voir S/2017/672/Rev.1) intervient après l'assassinat de deux experts des droits de l'homme des Nations Unies, Michael Sharp et Zaida Catalán.

Je me félicite que nous nous réunissions en séance publique aujourd'hui, car ce n'est pas un problème dont il faut parler à huis clos. Nous devons aux familles de Michael et Zaida, et à celle de leur interprète Betu Tshintela, de parler haut et fort dans cette salle, pour exprimer nos plus sincères condoléances et réitérer notre ferme volonté de voir les assassins traduits en justice. Ce message doit être entendu bien au-delà de la salle du Conseil et, de fait, bien au-delà des frontières de la République démocratique du Congo, parce que c'est nous, le Conseil, qui avions demandé les informations que Michael et Zaida étaient chargés de recueillir. Nous leur demandons d'être nos yeux et nos oreilles. Partout où dans le monde des hommes et femmes des Nations Unies sont assassinés, partout où dans le monde ils sont maltraités et enlevés, nous ne pouvons rester silencieux, nous ne pouvons nous en désintéresser. Nous devons veiller à ce que les auteurs de ces crimes assument pleinement les conséquences de leurs actes. Nous devons veiller à ce qu'il soit rendu justice.

Nous avons fait le premier pas en ce sens grâce à la résolution 2360 (2017), avec de nouveaux critères de désignation pour ceux qui assassinent le personnel des Nations Unies. Le Secrétaire général a pris la suite en mettant en place une commission d'enquête, qui a découvert de nouveaux détails. Mais il faut faire davantage. Je me félicite donc de l'appel lancé par le Secrétaire général, dans sa lettre au Conseil, à créer un mécanisme de suivi et nous l'exhortons à agir rapidement pour ouvrir une enquête plus approfondie afin que nous puissions découvrir la vérité concernant Zaida et Michael, dans l'intérêt de la sécurité du personnel de l'ONU partout dans le monde. Cinq mois après le meurtre de Michael, Zaida et Betu, la responsabilité n'en est pas encore établie. Ceux qui ont ordonné de les tuer sont toujours en liberté.

Zaida et Michael étaient deux des experts les plus qualifiés concernant la région du Kasaï. Tragiquement, il est clair que cette qualité même a fait d'eux des victimes désignées. La violence qu'ils cherchaient à éliminer s'est brutalement retournée contre eux. Qu'on ne s'y trompe pas : ils ont été tués pour avoir fait la lumière sur l'horrible situation des droits de l'homme dans le Kasaï, et nous ne devons pas laisser cette lumière s'éteindre.

Avant tout, cela signifie qu'il faut reconnaître le lien entre les situations politique et sécuritaire. L'incertitude et l'inertie concernant l'application de l'accord du 31 décembre ne font qu'alimenter l'instabilité et la violence. Comme le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo est ici aujourd'hui, convenons tous que l'accord de décembre doit être pleinement appliqué. Nous nous demandons avec inquiétude ce qui va se passer, si sa mise en oeuvre continue de traîner en longueur. Il nous suffit de voir le bilan du premier semestre de l'année et les 430 violations des droits de l'homme officiellement recensées en liaison avec le processus électoral. C'est un chiffre plus élevé que pour toute l'année 2015.

Comme le montre le rapport du Groupe d'experts (voir S/2017/672/Rev.1), ces violences appellent de nouvelles violences. Je suis épouvanté par les informations faisant été de viols d'enfants à Kavumu. Je suis satisfait que certains des miliciens responsables aient été arrêtés et traduits en justice; c'est une bonne nouvelle. Mais en l'absence de stabilité politique, le vent pourrait tourner et ces tendances positives pourraient s'inverser.

Il y a déjà de clairs signes avant-coureurs, comme le signalement de plus en plus fréquent de violences sexuelles répandues, y compris celles commises par les Forces armées de la République démocratique du Congo dans le Kasaï, le recrutement à grande échelle d'enfants par la milice Kamuina Nsapu, ou les violences continues dans l'est du pays. Nous devons tous nous inquiéter de ce que les groupes armés continuent de financer leurs crimes abominables en volant les ressources naturelles. Ces crimes doivent cesser et les responsables doivent rendre des comptes.

Il nous faut reconnaître que nous avons des outils à notre disposition pour faire qu'il en soit ainsi, comme les sanctions déjà imposées par le Conseil. Pour être efficaces, elles doivent être pleinement appliquées. Nous avons la responsabilité de suivre de près cette application. Ceux qui commettent ou facilitent des actes sapant la paix, la stabilité et la sécurité de la République démocratique du Congo peuvent se voir frappés par les sanctions du Conseil et, si nécessaire, ils le seront. Le mécanisme international d'enquête du Conseil des droits de l'homme jouera aussi un rôle crucial dans le Kasaï. Insistons donc tous pour que la République démocratique du Congo coopère pleinement avec ses travaux.

Je tiens à féliciter le Comité que vous présidez, Monsieur, de son activité et du rapport. Je tiens aussi à vous remercier personnellement du tact et de l'efficacité avec lesquels vous avez dirigé nos travaux.

Enfin, nous devons à Zaida, à Michael et au reste du Groupe d'experts de continuer à fonder nos décisions sur leurs rapports. Comme nous l'avons si clairement entendu aujourd'hui, l'établissement de ces rapports a été payé du prix ultime et ce prix ne doit pas avoir été payé en vain.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, de l'exposé que vous avez présenté en votre qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de ce que le Comité 1533, sous votre direction, ait travaillé fort efficacement et obtenu d'excellents résultats. La Chine continuera de vous appuyer dans vos efforts.

La Chine souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Okitundu.

La Chine a été choquée par l'assassinat des deux membres du Groupe d'experts et tient à présenter ses condoléances les plus sincères à leurs familles. Il faut impérativement assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Toute attaque contre le personnel des Nations Unies est inacceptable.

Jusqu'à présent, cette année, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est efforcé de faire avancer le processus de paix et de mettre en place le nouveau gouvernement de transition. Il a travaillé activement à renforcer sa capacité dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité. La Chine s'en félicite. Dans le même temps, toutefois, la République démocratique du Congo continue de se heurter à diverses difficultés sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, en particulier dans l'est du pays où sont présents des groupes armés rebelles. C'est l'une des principales causes de l'instabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

Assurer la stabilité de la République démocratique du Congo est un point de départ essentiel pour asseoir le processus politique et entreprendre le relèvement du pays. Il est urgent que la communauté internationale exhorte toutes les parties en République démocratique du Congo, en particulier certains partis d'opposition, à mettre immédiatement fin à la violence, à rester attachées au processus politique et à soutenir l'accord politique conclu. La Chine salue le rôle actif joué par les organisations régionales et sous-régionales africaines, comme l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que par les pays voisins, afin de trouver une solution au conflit en République démocratique du Congo. Nous encourageons les acteurs régionaux à tirer le meilleur parti de leurs avantages respectifs dans la recherche d'une solution pacifique. Le Conseil de sécurité doit améliorer sa coordination afin d'adresser un message uni et clair et de forger des synergies au sein de la communauté internationale.

Afin d'aider à résoudre les problèmes qui se posent en République démocratique du Congo, la communauté internationale doit respecter pleinement le rôle dirigeant du Gouvernement. Les solutions conçues par la communauté internationale ne seront efficaces que si elles respectent le rôle de chef de file du Gouvernement et les choix du peuple. Le Conseil de sécurité a déjà adopté diverses mesures qui visent en priorité les activités illicites des groupes armés et ont obtenu un certain nombre de résultats. Dans le même temps, nous devons noter que les sanctions ne sont pas une fin en soi mais un moyen au service d'une fin. Elles doivent servir à instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

La Chine apprécie l'importance que le Comité attache à la coopération entre la République démocratique du Congo et les organisations régionales. Nous nous félicitons de ce que le Président prévoie de se rendre dans le pays en octobre. Nous espérons que le Comité des sanctions poursuivra ses consultations et maintiendra ses contacts avec la République démocratique du Congo et, à mesure que la situation évolue, examinera en temps utile les mesures liées aux sanctions et jouera un rôle actif pour aider le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à rétablir par leurs propres moyens la paix et la stabilité dans le pays.

Le Gouvernement chinois a toujours soutenu le processus de paix en République démocratique du Congo et, dans la mesure du possible, prêté assistance au pays. La Chine est également prête à oeuvrer de concert avec la communauté internationale et à continuer de jouer un rôle constructif en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la République démocratique du Congo.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'information et de nous avoir fait un rapport détaillé sur les activités du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo que vous présidez avec efficacité, avec objectivité.

La délégation sénégalaise voudrait joindre sa voix à celles qui l'ont précédé pour exprimer son appréciation positive au Groupe d'experts pour le remarquable travail accompli dans l'élaboration du rapport qui nous est soumis (voir S/2017/672/Rev.1). Ce travail est d'autant plus précieux qu'il a été effectué dans un contexte particulièrement difficile et douloureux, marqué par l'assassinat en mars dernier de deux des membres du Groupe, j'ai nommé Michael Sharp et Zaida Catalán, dont les familles nous font l'honneur d'être présentes avec nous à cette séance d'information. C'est le lieu de réitérer à ses familles ainsi qu'aux membres du Groupe, avec nos condoléances émues, notre profonde sympathie, notre solidarité et notre soutien dans cette douloureuse épreuve qu'ils subissent. Nous exprimons également les mêmes sentiments et les mêmes égards aux délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suède.

Je voudrais saluer la participation à la présente séance d'information de S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Sa présence constitue une illustration supplémentaire de la volonté des plus hautes autorités de son pays de continuer leur engagement constructif avec la communauté internationale, en particulier avec le Conseil de sécurité, pour relever les défis sécuritaires, politiques, économiques, humanitaires et de développement qui nous occupent tous.

La séance d'information d'aujourd'hui permet aussi de mettre en exergue le travail du Groupe d'experts accompli dans un contexte particulièrement difficile, marqué – je viens de le dire – par la mort de deux des siens, mais aussi marqué par la prégnance des menaces, surtout sécuritaires.

Aux yeux de la délégation sénégalaise, la diminution des cas de violence liés au processus électoral à travers le pays que relève le rapport, ajoutée aux progrès constatés dans l'enregistrement des électeurs, sont des développements encourageants de nature à susciter une dynamique positive vers des élections pacifiques, démocratiques et transparentes. Nous voulons à cet égard réitérer notre appel aux acteurs politiques congolais pour qu'ils s'engagent davantage résolument vers une transition politique pacifique, consensuelle et respectueuse des aspirations du peuple congolais dans le cadre des lois et règlements du pays. C'est aussi le lieu, toutefois, d'exhorter la communauté internationale à mettre à la disposition de la République démocratique du Congo les ressources nécessaires et promises, financières notamment, en vue de la mise en œuvre du processus électoral lancé à la suite de l'accord de la Saint-Sylvestre 2016.

Pour ce qui est du rapport final du Groupe d'experts sous examen, il convient de noter qu'il rend compte d'une situation dans l'est du Congo toujours préoccupante avec la présence active des groupes armés, qui restent la principale source d'insécurité et

de menaces pour les civils. Une telle résilience de la part de ces groupes, qui, de surcroît, ont tendance à se démultiplier malgré les efforts combinés de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et des Forces armées de la République démocratique du Congo, nous inquiète et nous rappelle qu’en plus du volet militaire, un important travail méthodique et approfondi reste à réaliser pour arriver à les couper de leurs principales sources de revenus, ainsi que de leurs divers soutiens extérieurs.

Particulièrement instructif à cet égard est le travail d’investigation fait par le Groupe d’experts sur les éventuels apports de la diaspora à des groupes armés sous sanctions via des sites Web. Nous l’encourageons donc à poursuivre dans cette voie afin d’en établir l’ampleur et la portée et, le cas échéant, de formuler des recommandations dans le sens d’y mettre un terme. Il importe également de souligner à cet égard que la coopération des États Membres est essentielle pour la pleine mise en œuvre des sanctions, dans ce cas précis en particulier.

C’est dans ce contexte que la délégation sénégalaise relève la tentative de résurgence de l’ex-Mouvement du 23 mars, constatée depuis mi-janvier 2017, pour souligner la nécessité d’une coopération régionale et sous-régionale renforcée afin de conjurer définitivement la menace de recomposition de ce groupe armé. La même préoccupation nous habite s’agissant des cas de remobilisation constatés au sein des groupes maï-maï, imputables à d’anciens combattants ayant participé au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Il nous faut donc insister, comme le recommande le Groupe d’experts, sur la nécessité de procéder à l’évaluation et au réajustement de ce programme, notamment dans son volet réinsertion. Il va sans dire à ce sujet que si la responsabilité du Gouvernement congolais reste primordiale, le travail ne pourrait être mené de manière optimale sans le concours renouvelé des partenaires, y compris la MONUSCO – concours financier, logistique et technique, notamment.

La problématique des ressources naturelles figure en bonne place dans le rapport final du Groupe d’experts, dont les constatations sont récurrentes, à savoir que le commerce et l’exploitation illégale des ressources naturelles demeurent des sources de revenus considérables pour les groupes armés et nourrissent l’instabilité et l’insécurité dans l’est de la République démocratique du Congo, tout en alimentant des réseaux criminels disséminés tant à l’intérieur qu’en dehors du pays. C’est donc à juste titre, Monsieur le Président, que cette importante question a fait opportunément l’objet, le 4 août dernier, à votre convocation, d’une réunion du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo que vous présidez, rencontre riche en enseignements qui a permis de discuter des enjeux spécifiques de ce volet de sanctions avec les acteurs et partenaires clefs que sont notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIGL) et l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour cette région.

Il est apparu à travers les échanges lors de cette rencontre que la coopération aux plans international, régional et sous-régional peut et doit être de mise dans les différents mécanismes de lutte contre l’exploitation et le commerce illicite des ressources naturelles, et que les capacités des pays de la région, de même que celles de la CIGL doivent être renforcées afin de mettre en place des systèmes efficaces et intégrés de contrôle et de traçabilité des matières premières stratégiques. En effet, comme le démontre le rapport, l’effectivité des systèmes de traçabilité et l’application des règles de diligence ont entravé les visées des groupes armés qui cherchent à tirer bénéfice de l’exploitation de l’étain, du tantale et du tungstène, notamment – les fameux « 3T ». Dès lors, même si ledit système reste encore perfectible en vue de prendre en charge notamment les cas de corruption et de fraude, les mêmes efforts et la même coordination, qui ont été de mise pour les 3T, doivent servir également de modèle pour ce qui est de l’or, considéré comme la source de revenus la plus lucrative pour les groupes armés et les réseaux criminels.

Comme on le sait, le trafic des matières premières n’est pas le seul défi à relever en République démocratique du Congo et dans la région, car il y a aussi la circulation illicite des armes en violation de l’embargo en vigueur, circulation qui constitue également une des causes principales de l’insécurité. Sur ce point, la solution pourrait aussi provenir d’une coopération renforcée au niveau international et entre les pays de la région afin de démanteler les réseaux de trafic et les chaînes d’approvisionnement en armes et en munitions des forces négatives. Le renforcement des capacités desdits pays en matières de stockage et de gestion de leurs arsenaux, ainsi que l’amélioration des systèmes de traçabilité constituent un volet important de la réponse à ces défis.

En ce qui concerne les cas de violations du droit international humanitaire, ma délégation voudrait réitérer, comme inscrit dans le rapport, que les meurtres innommables des deux experts mandatés par le Conseil constituent une attaque à l'encontre de cet organe, à l'encontre de l'Organisation des Nations Unies. C'est une violation grave du droit international humanitaire. Le Sénégal, par son engagement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ne peut que dire sa vive préoccupation lorsque le personnel des Nations Unies sur le terrain est pris pour cible.

À cet égard, mon pays soutient les efforts déployés en termes d'enquêtes et de procédures que mène le Gouvernement de la République démocratique du Congo en coopération avec les Nations Unies et les autres parties intéressées, conformément à la législation congolaise, pour que toute la lumière soit faite sur ce double assassinat et que les auteurs répondent de leurs actes devant la justice. Dans le même esprit, c'est en référence à la situation de vulnérabilité que connaissent particulièrement les femmes et les enfants dans le contexte d'insécurité prévalent, particulièrement dans l'est de la République démocratique du Congo et dans le Kasaï, que ma délégation voudrait rappeler les dispositions de la résolution 2360 (2017) adoptée en juin dernier, qui demande notamment que

> « toutes les personnes responsables de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits, y compris d'actes de violence ou de sévices sur des enfants et d'actes de violence sexuelle et sexiste, soient rapidement appréhendées, traduites en justice et amenées à répondre de leurs actes » (*résolution 2360* (*2017*)*, vingt-cinquième alinéa du préambule*).

Ma délégation tient à cet égard à saluer et encourager le leadership de la Vice-Secrétaire générale qui nous a entretenus il y a quelques jours (voir S/PV.8022) de la visite conjointe qu'elle a effectuée en République démocratique du Congo avec l'Union africaine, en soulignant l'opportunité de concilier les efforts des Nations Unies d'une part, et de l'autre, ceux des autorités congolaises, afin de prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants, de même que les violences, y compris sexuelles, commises à leur encontre, tout en luttant contre l'impunité des auteurs de tels actes.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui afin de nous permettre d'entendre votre exposé instructif sur le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2017/672/Rev.1).

Nous sommes honorés de la présence parmi nous de S. E. M. She Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et lui souhaitons la bienvenue à nos délibérations. Nous saluons également la présence des parents de Michael Sharp – M. John Sharp et Mme Michele Sharp – ainsi que de la mère et de la sœur de Zaida Catalán, Mmes Maria Moresby et Elizabeth Moresby. Je voudrais leur demander d'accepter nos plus sincères et profondes condoléances pour leur perte tragique et irremplaçable. Michael et Zaida ont fait un sacrifice héroïque en donnant leurs vies pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. Nous honorons leurs mémoires en proclamant notre plus haut attachement aux nobles idéaux pour lesquels ils ont vécu.

Nous estimons grandement les importants travaux du Comité créé par la résolution 1533 (2004) et saluons son dynamisme ainsi que celui du Groupe d'experts sur le terrain pour surmonter les défis auxquels le pays est confronté. Votre voyage en République démocratique du Congo, Monsieur le Président, et les efforts continus pour maintenir un dialogue constructif avec les autorités locales et les partenaires régionaux et internationaux, apportent une contribution inestimable au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région.

Sur le front politique, nous sommes préoccupés par la montée constante du mécontentement populaire à l'égard du processus politique, exacerbé par la dégradation de la situation socioéconomique et l'insécurité croissante à Kinshasa et dans d'autres grands centres urbains. Nous encourageons le Gouvernement et les signataires de l'accord politique à n'épargner aucun effort pour parvenir à un consensus sur sa mise en œuvre et à tenir des élections présidentielle et législatives nationales et provinciales crédibles, transparentes et en temps voulu. Par conséquent, nous demandons instamment à la Commission électorale nationale de la République démocratique du Congo de collaborer étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo afin de faire respecter les réglementations électorales internationalement acceptées, en concertation avec toutes les parties intéressées.

Bien qu'on observe une réduction considérable de l'exploitation et du commerce illicites des ressources

naturelles du pays, nous devons combler toutes les failles existantes dans la mise en œuvre du régime de sanctions et surmonter les obstacles de la corruption et de l'affaiblissement des institutions étatiques qui barrent la route à notre succès. La lutte contre le trafic de ressources naturelles est essentielle pour permettre à la République démocratique du Congo de sortit du conflit et de s'engager sur la voie de la consolidation de la paix et du développement.

Inquiets de la multiplication des violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits commises à l'encontre des femmes et des enfants, nous appelons à une surveillance stricte, à des services de protection améliorés et à une meilleure application de la loi, en vue de lutter contre l'impunité. Nous avons dès lors besoin d'une évaluation globale de la mise en œuvre effective des mesures imposées par la résolution 2360 (2017), notamment les contacts futurs entre le groupe de contrôle et les États concernés sur la mise en œuvre des mesures et recommandations du.

Nous condamnons fermement les activités de tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo et les violations qu'ils commettent, en particulier ceux qui sont impliqués dans des attaques contre la population civile, le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires. Nous appelons dès lors au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation ou au rapatriement complets et volontaires des milices congolaises et étrangères pour la stabilité et le développement économique à long terme du pays.

Enfin, le Kazakhstan, comme d'autres, est déterminé à instaurer la paix en République démocratique du Congo. Nous comprenons qu'il n'existe pas de formule simple ou rapide pour mener à bien toutes les tâches de grande ampleur concernant la prévention des conflits et la stabilisation. Par conséquent, nous appelons à la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité et de l'accord politique du 31 décembre 2016.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'exposé que vous avez présenté en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. De même, je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu, et le remercier de sa participation à la séance d'aujourd'hui. À l'instar des collègues qui m'ont précédé, je tiens à exprimer ma gratitude particulière pour la présence dans cette salle du père et de la mère de Michael Sharp ainsi que de la mère et de la sœur de Zaida Catalán, à qui je tiens à réitérer et à transmettre personnellement les condoléances du Gouvernement uruguayen.

L'acte atroce et condamnable qui a mis fin à la vie des deux membres du Groupe d'experts nous rappelle les difficultés et les tragédies endurées par un grand nombre de victimes de la violence en République démocratique du Congo, mais il nous rappelle également les sacrifices que consent en permanence tout le personnel des Nations Unies sur le terrain, qu'ils soient militaires, policiers ou civils.

Les sacrifices et l'abnégation, tels que ceux de Zaida et de Michael, méritent toute notre gratitude et notre respect, et notre souvenir permanent. L'Uruguay demeure fermement attaché à l'ouverture de toutes les enquêtes nécessaires pour identifier les responsables de ces actes si lâches, et suit de près tous les faits nouveaux en la matière. Sur ce point, nous prenons note du résumé analytique de la commission d'enquête des Nations Unies transmis au Conseil cette semaine, et encourageons les membres du Conseil à continuer d'examiner en détail le contenu du rapport, en particulier les recommandations qui y figurent.

Je tiens à saluer votre travail remarquable, Monsieur le Président, et le dynamisme avec lequel le travail est mené à bien par la présidence du Comité. Parmi les différentes activités du Comité dont vous nous avez parlées, je voudrais relever en particulier la visite que vous avez effectuée en République démocratique du Congo l'année dernière, les réunions auxquels ont participé des pays voisins et les réunions tenues avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. L'Uruguay vous invite à poursuivre sur cette voie pendant le reste de l'année et appuie pleinement votre intention de vous rendre de nouveau en République démocratique du Congo dans les mois à venir.

Nous voudrions également remercier les membres du Groupe d'experts, qui, en dépit des circonstances exceptionnelles et très douloureuses auxquelles ils ont dû faire face ces derniers temps, ont une fois de plus établi un rapport final édifiant (voir S/2017/672/ Rev.1), qui contribue aux travaux du Comité et du Conseil. Nous souscrivons aux différentes analyses du Groupe

d’experts. Nous sommes préoccupés par les activités des groupes armés, les violations des droits de l’homme et l’absence de progrès concrets dans le cadre du processus politique.

Enfin, l’Uruguay réitère qu’il est urgent de mettre rapidement en œuvre l’accord politique du 31 décembre, intégralement et en toute bonne foi, en vue de l’organisation d’élections pacifiques, crédibles, inclusives et en temps opportun, au plus tard en décembre 2017.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, de votre exposé détaillé et de l’excellent travail que vous avez accompli en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Nous tenons également à vous remercier de votre exposé détaillé sur les activités du Comité et celles du Groupe d’experts sur la République démocratique du Congo. Nous saluons la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l’intégration régionale de la République démocratique du Congo.

Nous saluons également la présence des proches de Zaida Catalán et de Michael Sharp, les deux membres dévoués du Groupe d’experts qui ont été sauvagement tués dans l’exercice des fonctions leur confiées par les Nations Unies. Nous voudrions saisir cette occasion pour leur rendre hommage pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l’exercice de leurs fonctions dans des circonstances extrêmement difficiles, ce qui malheureusement, leur a coûté la vie. Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères à leurs familles suite à cette perte tragique et nous espérons que tout sera mis en œuvre pour que les auteurs de ce crime odieux soient traduits en justice. À cet égard, nous prenons note des conclusions et des recommandations de la commission d’enquête, et nous attendons avec intérêt les discussions qui seront menées sur cette question la semaine prochaine.

La République démocratique du Congo est confrontée à de lourds défis. Les tensions politiques liées à l’application de l’accord du 31 décembre 2016 persistent, même si nous espérons toujours que cet accord pourra ouvrir la voie à la tenue des élections et à la fin de la période de transition. Comme l’indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/565), la prolifération de la violence dans différentes régions du pays continue de porter atteinte à l’autorité de l’État, d’affaiblir les institutions et d’entraver le développement socioéconomique du pays, ce qui a pour effet de prolonger le conflit. Toutefois, nous sommes conscients que la situation en République démocratique du Congo est très complexe. L’Union africaine et les pays de la région ont une grande responsabilité pour ce qui est d’aider le pays à retrouver la paix et la stabilité. Pour ce faire, il faut s’attaquer également aux autres problèmes.

Les activités néfastes des groupes armés en République démocratique du Congo sont facilitées par l’exploitation illicite des ressources minérales du pays, notamment l’or et le diamant, en raison de l’absence de systèmes de traçabilité. À cet égard, il faut suivre de près la situation en ce qui concerne les cas d’exportation frauduleuse de l’or et du diamant et d’imposition illégale de taxes sur les populations locales. La séance publique tenue le 4 août sur l’exploitation illicite des ressources nationales était très pertinente pour les travaux du Comité. Les travaux du Groupe d’experts en la matière demeurent d’une importance capitale.

Par ailleurs, comme de nombreux collègues l’ont indiqué, il ne fait aucun doute que la situation humanitaire et en matière des droits de l’homme en République démocratique du Congo est préoccupante. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont victimes de diverses formes de violence dans les Kivus, ainsi que dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika. L’exposé de la Conseillère du Président sur la violence sexuelle et le recrutement d’enfants en République démocratique du Congo et les consultations informelles menées par le Comité avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit sont de la plus haute importance.

Dans l’ensemble, nous saluons les efforts déployés par le Comité et le Groupe d’experts pour relever les nombreux défis graves et complexes auxquels la République démocratique du Congo est confrontée et promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, les efforts constants visant à consulter les autorités de la République démocratique du Congo et les pays de la région, y compris dans le cadre du Conseil de paix et de sécurité, ainsi que pour renforcer les synergies et la coopération avec d’autres organisations régionales et les partenaires internationaux sont louables.

Nous prenons note de l’intention du Président de se rendre en République démocratique du Congo en octobre et nous espérons que cette visite lui permettra

de comprendre la dynamique actuelle et facilitera la mise en œuvre des différentes mesures énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de conclure en assurant le Président du Comité de l'appui et de la coopération de l'Éthiopie dans l'exercice de ses fonctions.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier de votre travail à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de votre exposé sur les activités du Comité.

En outre, ma délégation salue la présence du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu.

La Bolivie salue et relève les efforts déployés par le Groupe d'experts en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays frère, conformément aux décisions du Conseil. Nous exprimons notre profonde gratitude et nous rendons hommage aux experts qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, Michael Sharp et Zaida Catalán. Nous exprimons nos condoléances et notre solidarité à leurs proches qui assistent à la présente séance.

Nous sommes préoccupés par l'absence de résultats dans le cadre de l'enquête qui doit nous donner des informations permettant d'identifier les auteurs de ce crime tragique, pour qu'ils soient jugés et punis par les tribunaux compétents.

La Bolivie est consciente du fait que les défis auxquels se heurtent le Groupe d'experts et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo continuent de se multiplier. Ils font face aux violences commises par des groupes armés locaux, qui, selon le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2017/672/Rev.1), se sont réorganisés. Ils sont également confrontés à des groupes armés étrangers qui ont forgé des partenariats avec des groupes locaux, ce qui favorise le recrutement de nouveaux et d'anciens combattants, mettant en péril le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. En outre, selon le Groupe d'experts, même si le mécanisme de traçabilité de minerais tels que l'étain, le tantale et le tungstène, a réduit les possibilités, pour les groupes armés, de tirer profit de l'extraction de ces minerais, des lacunes subsistent dans sa mise en œuvre. Par conséquent, nous encourageons la République démocratique du Congo à continuer d'améliorer le fonctionnement de ce mécanisme.

Le rapport indique également que le secteur de l'or continue de pâtir de l'absence d'un système de traçabilité, ce qui se traduit par l'absence d'un contrôle effectif sur le commerce de ce minerais, facilitant ainsi la contrebande et les flux financiers illicites, qui sont légitimés par la suite. La Bolivie réaffirme une nouvelle fois la nécessité de lutter contre les paradis fiscaux qui permettent de réinjecter dans les finances mondiales des revenus obtenus de manière illicite.

L'histoire et la situation actuelle de la République démocratique du Congo traduisent bien les défis liés à la gestion des ressources naturelles. Ces ressources sont parmi les facteurs qui concourent à la prolongation du conflit et à son caractère changeant, avec notamment la fragmentation des groupes armés qui opèrent de façon toujours plus coordonnée, ce qui a des conséquences humanitaires sur les populations qui, dans de nombreux cas, sont obligées d'abandonner leurs foyers.

La Bolivie s'inquiète du pillage systématique des ressources naturelles en République démocratique du Congo par les groupes armés, mais aussi par certains membres des forces armées et des entreprises multinationales qui exploitent en dehors de tout contrôle des zones riches en diamants et en or. La surveillance des zones riches en ressources naturelles et leur administration souveraine sont essentielles pour favoriser la cessation des hostilités et le développement économique.

Lorsqu'un pays contrôle bien ses ressources et que la volonté politique est au rendez-vous, il est possible de procéder à un changement structurel permettant la stabilisation et le renforcement de l'état de droit. Le manque de contrôle sur les ressources naturelles, conjugué à l'instabilité politique, sont des problèmes qui doivent avant tout être réglés par les Congolais. Dans ce contexte, il est important de travailler à harmoniser et à coordonner les efforts de tous les acteurs dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

En ce qui concerne l'efficacité du régime des sanctions, la Bolivie estime que ces dernières ne devraient pas être une fin en soi. Les sanctions doivent être utilisées comme ultime recours lorsque toutes les mesures prévues par la Charte des Nations Unies ont échoué et elles ne doivent être imposées qu'en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales ou

d'acte d'agression. La Bolivie estime également que l'élaboration et la définition des sanctions doivent être régies par des procédures justes et transparentes permettant d'énoncer les conditions qui sont requises des États ou des parties visés par les sanctions. Ces mesures devraient faire l'objet d'évaluations périodiques permettant d'en analyser les effets et de procéder aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Nous soulignons que le Conseil de sécurité est le seul organe ayant compétence pour mener cette tâche, et il doit avoir pour objectif d'améliorer les résultats souhaités et de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La tendance à imposer des sanctions unilatérales compromet sérieusement le multilatéralisme et menace l'ordre international, fragilisant par là-même les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Après analyse, nous pensons que les initiatives louables entreprises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tel le concept stratégique pour les opérations conjointes du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), pourraient être reproduites en Afrique centrale. Le G5 Sahel lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en menant des opérations dans les zones frontalières, sur la base d'une stratégie et d'un cadre institutionnel soutenus par la communauté internationale. Et nous estimons qu'il s'agit d'une option viable qui mérite d'être considérée.

En ce qui concerne l'accord politique signé le 31 décembre 2016 entre le Gouvernement et l'opposition, la Bolivie salue les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sambo Sidikou, en faveur de sa mise en œuvre, notamment la réunion tenue avec le Vice-Prime Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité de la République démocratique du Congo.

Enfin, la Bolivie encourage les efforts en faveur d'un consensus entre le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement et l'Alliance pour la majorité présidentielle. Nous appelons les parties à engager un dialogue inclusif axé sur le respect de la Constitution congolaise, en tenant compte des points de vue de tous, en mettant en place le mécanisme chargé de suivre l'application de l'accord et en mettant en œuvre des mesures de confiance. Le meilleur hommage que nous puissions rendre à Michael et Zaida est de continuer à œuvrer pour la paix, la stabilité et le développement de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Je tiens, avant toutes choses, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'août 2017 et à saluer à travers votre personne un pays ami, l'Égypte, avec lequel la République démocratique du Congo entretient d'excellentes relations depuis de très longues années. Je voudrais vous remercier de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance, qui se penche sur l'examen du rapport final du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo (voir S/2017/672/Rev.1).

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer au Conseil de sécurité la reconnaissance du peuple et du Gouvernement congolais pour le soutien et l'assistance dont ils bénéficient de la part de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Qu'il me soit permis, enfin, de témoigner l'appréciation de ma délégation au Groupe d'experts qui continue avec courage et d'une manière inlassable à se dévouer pour la cause de mon pays et dont la qualité du travail, en dépit de quelques imperfections liées à la nature humaine, mérite d'être hautement saluée.

C'est aussi ici le lieu de garder une pensée pieuse en mémoire des deux experts des Nations Unies, Michael Sharp et Zaida Catalán, qui ont été assassinés dans la région du Kasaï central. Le Gouvernement de mon pays et l'ensemble du peuple congolais condamnent avec force cet acte ignoble. Ils tiennent, par ma voix, à rassurer les Nations Unies que les auteurs de ce crime seront sévèrement sanctionnés.

Je ne peux poursuivre mon propos sans m'adresser à présent aux parents de Michael et de Zaida qui sont dans cette salle. Je voudrais, au nom du Gouvernement de mon pays, leur dire combien nous partageons leur douleur pour la perte immense des êtres aussi chers qu'ils ont aimés et que rien au monde ne peut remplacer. Notre gouvernement et notre peuple tiennent à leur exprimer notre compassion pour ce malheur qui les

frappe et leur réitère nos condoléances les plus attristées. Michael et Zaida étaient certes au service des Nations Unies, mais également et d'une manière indirecte à celui de mon pays, à qui ils ont rendu d'appréciables services en sillonnant son territoire pour dénoncer tout ce qui constitue une entrave à la paix. Ils ont fait leur travail avec passion, mais aussi avec amour. Ils ont payé de leur vie pour que les milieux en proie à des troubles dans mon pays retrouvent la paix. Notre devoir nous impose, pour honorer leurs mémoires et donner un sens à leur sacrifice, de conjuguer nos efforts pour que cette paix qu'ils ont tant désirée et recherchée devienne une réalité pour l'ensemble de notre peuple.

Je prends acte du caractère essentiel du rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et vous remercie, Monsieur le Président, de la présentation que vous venez d'en faire. J'aurais souhaité limiter mon propos au seul contenu dudit rapport, mais l'attention que le Conseil porte à la situation de mon pays m'oblige de l'entretenir sur un certain nombre des questions qui ne manqueront certainement pas de l'intéresser. Dans cette perspective, je reviendrai brièvement sur la situation politique, le processus électoral, la situation sécuritaire en général et particulièrement dans la région du Kasaï ainsi que sur les questions des droits de l'homme.

La situation politique, comme les membres le savent, reste dominée par la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016. En effet, à la faveur dudit accord, un Gouvernement d'union nationale dirigé par l'opposition est déjà à pied d'œuvre. Les dissensions internes au sein de certains partis politiques de l'opposition, inhérentes à tout processus politique, n'enlèvent en rien au Gouvernement sa légalité issue de l'investiture par le Parlement national. Par ailleurs, la mise en place récente des membres du Conseil national du suivi de l'accord et l'adoption imminente de la loi sur l'organisation et le fonctionnement de cet organe vont permettre au processus déjà enclenché de poursuivre sa marche pour l'organisation des élections. À ce sujet, il y a lieu de noter que les opérations d'actualisation du fichier électoral ont suffisamment évolué. En effet, sur les 42 millions d'électeurs attendus, la Commission électorale nationale indépendante a déjà enregistré au jour d'aujourd'hui plus de 39 millions de personnes, soit 90 % du taux de réalisation.

Dans les provinces du Kasaï, qui ont payé un lourd tribut matériel et humain à la suite des exactions et violences perpétrées par la milice terroriste Kamuina Nsapu, le déploiement des matériels avec l'appui de la MONUSCO ainsi que la formation des agents électoraux ont déjà commencé. Les opérations d'enrôlement proprement dites vont débuter avant la fin de ce mois. Aussitôt que le processus d'enrôlement sera achevé, le Gouvernement demandera, à la prochaine session parlementaire, l'inscription en urgence de l'examen de la révision de la loi électorale et celle de la répartition des sièges.

Ma délégation tient à rassurer le Conseil que les élections auront bel et bien lieu en République démocratique du Congo conformément au calendrier qui sera publié par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). II va de soi qu'en conformité avec l'accord du 31 décembre 2016, la CENI, le Conseil national de suivi de l'accord et le Gouvernement évalueront très bientôt ensemble l'évolution des préparatifs pour apprécier la période exacte de la tenue des trois élections programmées, à savoir la présidentielle, les législatives nationales et les législatives provinciales.

Concernant le volet sécuritaire, le rapport sous examen révèle la présence continue de quelques groupes armés étrangers et nationaux dans la partie orientale de notre pays. Pour faire face à cette situation, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec l'appui de la MONUSCO, poursuivent les opérations militaires contre lesdits groupes. S'agissant particulièrement des Forces démocratiques alliées, il y a lieu de signaler que depuis le démantèlement de leurs principaux bastions, leurs capacités opérationnelles ont sensiblement diminué. Une certaine accalmie est donc observée dans ce qui était leur rayon d'opération.

Pour ce qui est des Forces démocratiques de libération du Rwanda, ma délégation juge important de rappeler ici le cas de 340 combattants de cette force négative qui s'étaient volontairement rendus aux FARDC, il y a de cela trois ans. Comme le Conseil le sait, ces combattants restent cantonnés jusqu'à ce jour dans les sites de transit à Kanyabayonga dans le Nord-Kivu, à Walungu dans le Sud-Kivu et à Kisangani dans la Tshopo. Les appels maintes fois lancés à la communauté internationale pour leur rapatriement dans leur pays d'origine ou leur réinstallation dans un pays tiers en dehors des pays de la région de Grands Lacs, n'ont reçu jusqu'ici aucun écho favorable. Mon gouvernement demande une fois de plus à la communauté internationale, qui a toujours insisté sur l'éradication de cette force négative, de s'impliquer pour une solution définitive.

Il me semble important de rappeler ici aussi la situation des combattants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition que la MONUSCO a cantonné à Munigi au Nord-Kivu et à Dungu dans le Haut-Uele. Mon pays, qui tient à vivre en paix et à sauvegarder de bonnes relations avec le Soudan du Sud, demande également à l'ONU de prendre ses responsabilités pour régler cette situation en rapatriant ces ex-combattants dans leur pays ou en facilitant leur installation dans un autre pays d'accueil.

Concernant les combattants de l'ex-M23, il convient de relever que ceux-ci continuent à exercer librement, en violation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et de la Déclaration de Nairobi, leurs activités politiques et militaires dans les pays voisins où ils ont trouvé refuge. Mon gouvernement n'a jamais cessé de dénoncer la mauvaise foi de ces ex-rebelles. Il condamne leur activisme militaire et en appelle une fois de plus à l'attention du Conseil pour que des sanctions soient envisagées à l'endroit du leadership de ce mouvement. Mon gouvernement réaffirme ici sa détermination à continuer à remplir ses engagements et en appelle aux autres parties concernées à faire de même pour la stabilité de mon pays et de l'ensemble de la région.

En plus de ce qui précède, je me dois de signaler que l'exploitation illégale et le pillage des ressources naturelles constituent aussi une des causes du conflit armé et de l'instabilité qui perdurent dans l'est de mon pays. Pour sa part, le Gouvernement a entrepris des efforts pour lutter contre cette situation, notamment en assainissant les sites miniers et en mettant en place une commission nationale contre la fraude minière. Le Conseil conviendra avec moi que ces seuls efforts du Gouvernement ne suffisent pas pour mettre un terme à cette situation. Il est donc important que les pays voisins et la communauté internationale s'associent à ces efforts. Mon pays sollicite auprès de l'ONU que des mesures appropriées soient prises dans le sens de l'élaboration d'un mécanisme de sanctions applicable aux États défaillants, sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension ou à l'embargo sur le commerce des minerais de fraude, à l'instar des mesures prises dans le cadre du Processus de Kimberley.

Je ne peux clore ce chapitre sans évoquer le dossier des insurgés terroristes de Kamuina Nsapu. Ce mouvement mystico-religieux est né en août 2016 dans le territoire de Dibaya, dans la province du Kasaï central, à la suite d'un conflit de pouvoir coutumier créé par un certain Prince Pandi, alias Kamuina Nsapu, qui s'était autoproclamé chef traditionnel. Ce dernier est décédé le 12 aout 2016 dans les affrontements qui ont opposé sa milice avec les forces de l'ordre. Ces adeptes qui ont semé la terreur et endeuillé les provinces du Kasaï central, du Kasaï, du Kasaï oriental et du Lomami se servaient de la population civile comme bouclier humain, particulièrement les enfants et les femmes après les avoir drogués. Ils s'attaquaient par petits groupes aux édifices publics qui symbolisent l'autorité de l'État, tels que les postes de police, de l'armée, les bureaux administratifs et ceux de la CENI, ainsi que les infrastructures de l'église catholique.

Au jour d'aujourd'hui, l'autorité de l'État est quasiment restaurée dans toute cette partie du territoire national, particulièrement après la tournée de réconfort aux populations effectuée par le chef de l'État dans toutes les provinces sinistrées du Kasaï. Le défi majeur qui subsiste est d'ordre humanitaire avec les déplacés internes et externes dont la prise en charge nécessite la mobilisation de tous les partenaires en vue d'une assistance conséquente.

Parce que nous parlons de la milice Kamuina Nsapu, il me semble indiqué de donner brièvement au Conseil l'état d'avancement des enquêtes en cours dans les provinces touchées par ce phénomène. Suite à l'aggravation de la situation, le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange a, dans son discours devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, exprimé sa détermination à rétablir l'autorité de l'État dans cette partie du pays, soulignant que les crimes commis par les miliciens sur de paisibles citoyens, des agents de l'ordre et ceux des Nations Unies, ne pouvaient rester impunis et que leurs auteurs, qui font l'objet des enquêtes judiciaires, devraient être sanctionnés conformément à la loi. Pour donner effet à sa parole, il a signé des ordonnances mettant en place un secteur opérationnel dans le Grand Kasaï et a instruit le Ministre de la justice de prendre rapidement des dispositions relevant de sa charge pour que les parquets et auditorats compétents puissent ouvrir des enquêtes, là où rien n'était encore fait, afin que la justice soit rendue aux victimes. Le Ministre de la justice a également été instruit de faire accélérer les enquêtes qui étaient en cours pour que la justice soit aussi rendue dans les meilleurs délais dans les contrées où les miliciens continuent d'opérer sous le label « Kamuina Nsapu ».

S'agissant des allégations graves de violations des droits de l'homme portées contre les FARDC dans l'espace du Kasaï, une Commission d'enquête nationale conduite par de hauts magistrats militaires a été mise sur pied par le Gouvernement pour faire la lumière sur cette situation. C'est dans ce cadre que l'Auditeur général avait annoncé, pour le massacre de Mwanza Lomba perpétré dans la localité de Bena Tshikasu, l'arrestation de sept militaires soupçonnés de crimes de guerre par meurtre, crimes de guerre par mutilation, crimes de guerre par traitement cruel, inhumain et dégradant, et de refus de dénonciation d'une infraction commise par des justiciables ou des juridictions militaires. Les criminels ont fait l'objet des condamnations au premier degré à l'issue des audiences organisées publiquement.

Quant aux fosses communes, les enquêtes et les vérifications conjointes Auditorat militaire – MONUSCO se poursuivent.

Concernant la mort de deux experts de l'ONU, les faits qui ont conduit à leur assassinat se sont déroulés à Bunkonde, localité située à 100 kilomètres de Kananga, chef-lieu de la province du Kasaï central. Initiée par l'Auditeur général des Forces armées congolaises, l'enquête sur l'assassinat des deux experts a permis d'identifier 16 suspects. Neuf d'entre eux sont déjà aux arrêts. Dix-neuf audiences ont déjà eu lieu, tandis que la prochaine, qui sera consacrée à la descente sur le lieu du meurtre, est prévue pour le 21 août.

Dans ces enquêtes, la justice congolaise collabore déjà avec l'ONU. Dans le cadre de cette collaboration, la MONUSCO prête une assistance logistique à l'Auditorat militaire. Dans le même ordre d'idées, trois experts internationaux, de nationalité sénégalaise, canadienne et mauritanienne, ont été récemment désignés par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, conformément à la résolution 35/33 du 23 juin 2017 du Conseil des droits de l'homme, en entente avec le Gouvernement congolais. Ceux-ci seront secondés par 19 experts internationaux et les experts de l'Union africaine.

Il est entendu que le déploiement de ces experts doit s'opérer dans le strict respect des termes de référence déterminés par la résolution du Conseil des droits de l'homme précitée, à savoir que ce déploiement s'inscrit dans le cadre de l'assistance à apporter aux enquêtes diligentées par la justice militaire congolaise. Dans ce même esprit d'ouverture et de transparence, il y a lieu de signaler l'excellente coopération technique entre les autorités judiciaires de mon pays et les experts du Federal Bureau of Investigation et, ceci, à la demande des autorités américaines.

Pour ce qui est de la demande de collaboration adressée par la Suède à la République démocratique du Congo, je tiens à rassurer le Conseil qu'à l'instar de la suite positive réservée aux autorités américaines, le Gouvernement congolais accepte de collaborer avec la Suède dans les enquêtes que mène la justice congolaise, et ce, en dépit du fait qu'il n'y ait pas formellement une convention d'entraide judiciaire entre nos deux pays. Le Ministre de la justice a tenu à informer l'Ambassadeur de la Suède en République démocratique du Congo à ce sujet. Le Procureur de la République démocratique du Congo conviendra des modalités pratiques de partenariat avec son homologue suédois, au travers des commissions rogatoires idoines.

Dans cette situation tragique, la République démocratique du Congo, mon pays, a enregistré de nombreuses pertes en vies humaines. Des agents de l'ordre et de la CENI ainsi que des autorités administratives et coutumières ont été décapités. Des femmes, des hommes et des enfants ont été tués par une milice sans foi ni loi. Toutes ces victimes innocentes méritent que justice leur soit rendue. Voilà pourquoi le Gouvernement de mon pays ne ménagera aucun effort pour que les auteurs de tous ces crimes soient arrêtés et sanctionnés.

Avant de conclure, je tiens à donner la position de mon gouvernement sur deux recommandations formulées par les experts et contenues dans le rapport sous examen. Il s'agit spécifiquement de la recommandation relative à la mise en place d'une enquête internationale indépendante sur l'assassinat des deux experts et celle demandant la prorogation du mandat du Groupe jusqu'au 30 décembre 2018.

Mon gouvernement juge, en effet, inopportune la mise en place d'une telle enquête dans la mesure où, conformément à la résolution 35/33 du Conseil des droits de l'homme, et pour des raisons de transparence, il collabore déjà avec les mécanismes des Nations Unies mis sur pied ainsi qu'avec les instances appropriées des pays d'origine des deux victimes. Quant à la demande de prorogation du mandat du Groupe d'experts, mon gouvernement estime que cette question a déjà été réglée dans la résolution 2360 (2017), adoptée le 21 juin par le Conseil de sécurité, qui prorogeait jusqu'au 1er août 2018 le mandat dudit Groupe.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans exprimer mes remerciements au Président du Comité pour le travail abattu depuis son accession à la tête du Comité. Ces remerciements, je les adresse également au Groupe d'experts pour son engagement et sa détermination dans l'exercice de son mandat. À tous les membres du Conseil, je réitère la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement et du peuple congolais.

La séance est levée à 12 h 5.